



Assemblée générale

Distr. générale
27 novembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 126 de l'ordre du jour

Gestion des ressources humaines

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Santiago Wins (Uruguay)

I. Introduction

1. À sa 3e séance plénière, le 19 septembre 2001, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-sixième session la question intitulée « Gestion des ressources humaines » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. La Cinquième Commission a examiné la question à ses 20e, 21e et 28e séances, les 30 et 31 octobre et le 19 novembre 2001. Les déclarations et observations faites au cours des travaux de la Commission figurent dans les comptes rendus analytiques pertinents (A/C.5/56/SR.20, 21 et 28).
3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

Consultants

- a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection sur l'emploi de consultants à l'Organisation des Nations Unies (A/55/59) et les observations du Secrétaire général sur le rapport (A/55/59/Add.1);
- b) Rapport du Secrétaire général sur les consultants et vacataires engagés par l'Organisation des Nations Unies en 1999 (A/55/321);
- c) Rapport du Secrétaire général sur l'emploi des retraités (A/55/451);
- d) Section pertinente du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa quarante et unième session¹;

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, Supplément No 16 (A/56/16), par. 451 à 455.



e) Section pertinente du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²;

Délégation de pouvoir

f) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection sur la délégation de pouvoir pour la gestion des ressources humaines et financières au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/55/857) et les observations du Secrétaire général sur le rapport (A/55/857/Add.1);

g) Section pertinente du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³.

Jeunes cadres

h) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Emploi des jeunes cadres dans certains organismes du système des Nations Unies : recrutement, gestion des carrières et taux de rétention » (A/55/798);

i) Note du Secrétaire général transmettant ses observations, ainsi que celles du Comité administratif de coordination, sur le rapport susmentionné (A/55/798/Add.1);

j) Section pertinente du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴.

II. Examen des propositions

A. Projet de décision A/C.5/56/L.12

4. À la 28e séance, le 19 novembre, le représentant du Pakistan et coordonnateur des consultations officielles sur la question a présenté, au nom du Président, un projet de décision intitulé « Emploi de consultants à l'Organisation des Nations Unies » (A/C.5/56/L.12).

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.5/56/L.12 sans procéder à un vote (voir par. 10, projet de décision I).

B. Projet de décision A/C.5/56/L.13

6. À la 28e séance, le 19 novembre, le représentant du Pakistan et coordonnateur des consultations officielles sur la question a présenté, au nom du Président, un projet de décision intitulé « Délégation de pouvoir » (A/C.5/56/L.13).

7. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.5/56/L.13 sans procéder à un vote (voir par. 10, projet de décision II).

² Ibid., *Supplément No 7* (A/56/7), par. 118 à 122.

³ Ibid., par. 123.

⁴ Ibid., par. 116 et 117.

C. Projet de décision A/C.5/56/L.14

8. À la 28e séance, le 19 novembre, le représentant du Pakistan et coordonnateur des consultations officielles sur la question a présenté, au nom du Président, un projet de décision intitulé « Emploi des jeunes cadres dans certains organismes des Nations Unies : recrutement, gestion des carrières et taux de rétention » (A/C.5/56/L.14).

9. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.5/56/L.14 sans procéder à un vote (voir par. 10, projet de décision III).

III. Recommandations de la Cinquième Commission

10. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de décision ci-après :

Projet de décision I

Emploi de consultants à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale, ayant examiné le rapport du Corps commun d'inspection sur l'emploi de consultants à l'Organisation des Nations Unies⁵ et les observations y relatives du Secrétaire général⁶, et ayant rappelé ses résolutions 55/232 du 23 décembre 2000, 55/247 du 12 avril 2001 et 55/258 du 14 juin 2001 :

a) Fait siennes les conclusions et recommandations du Comité du programme et de la coordination⁷ ainsi que les observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui figurent dans la section pertinente de son rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003⁸;

b) Prie le Secrétaire général de lui faire rapport à sa cinquante-septième session sur l'application de la présente décision.

Projet de décision II

Délégation de pouvoir

L'Assemblée générale prie le Secrétaire général, lorsqu'il appliquera les recommandations du Corps commun d'inspection relatives à la délégation de pouvoir aux fins de la gestion des ressources humaines et financières au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies⁹, qu'elle a fait siennes par sa décision 55/481 du 14 juin 2001, de tenir également pleinement compte des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui figurent dans le

⁵ A/55/59.

⁶ A/55/59/Add.1.

⁷ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément No 16* (A/56/16), par. 451 à 455.

⁸ *Ibid.*, *Supplément No 7* (A/56/7), par. 118 à 122.

⁹ Voir A/55/857.

rapport du Comité consultatif sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003¹⁰.

Projet de décision III
Emploi des jeunes cadres dans certains organismes des Nations Unies : recrutement, gestion des carrières et taux de rétention

L'Assemblée générale, ayant examiné le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Emploi des jeunes cadres dans certains organismes des Nations Unies : recrutement, gestion des carrières et taux de rétention¹¹ », les observations y relatives du Comité administratif de coordination¹² et les observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires figurant dans le rapport du Comité sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003¹³, prie le Secrétaire général de faire le point sur la question des jeunes cadres dans le rapport sur la gestion des ressources humaines qu'il doit lui présenter à sa cinquante-septième session et de tenir compte à cette fin des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans le rapport susmentionné du Comité.

¹⁰ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément No 7* (A/56/7), par. 123.

¹¹ A/55/798.

¹² A/55/798/Add.1.

¹³ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément No 7* (A/56/7), par. 116 et 117.